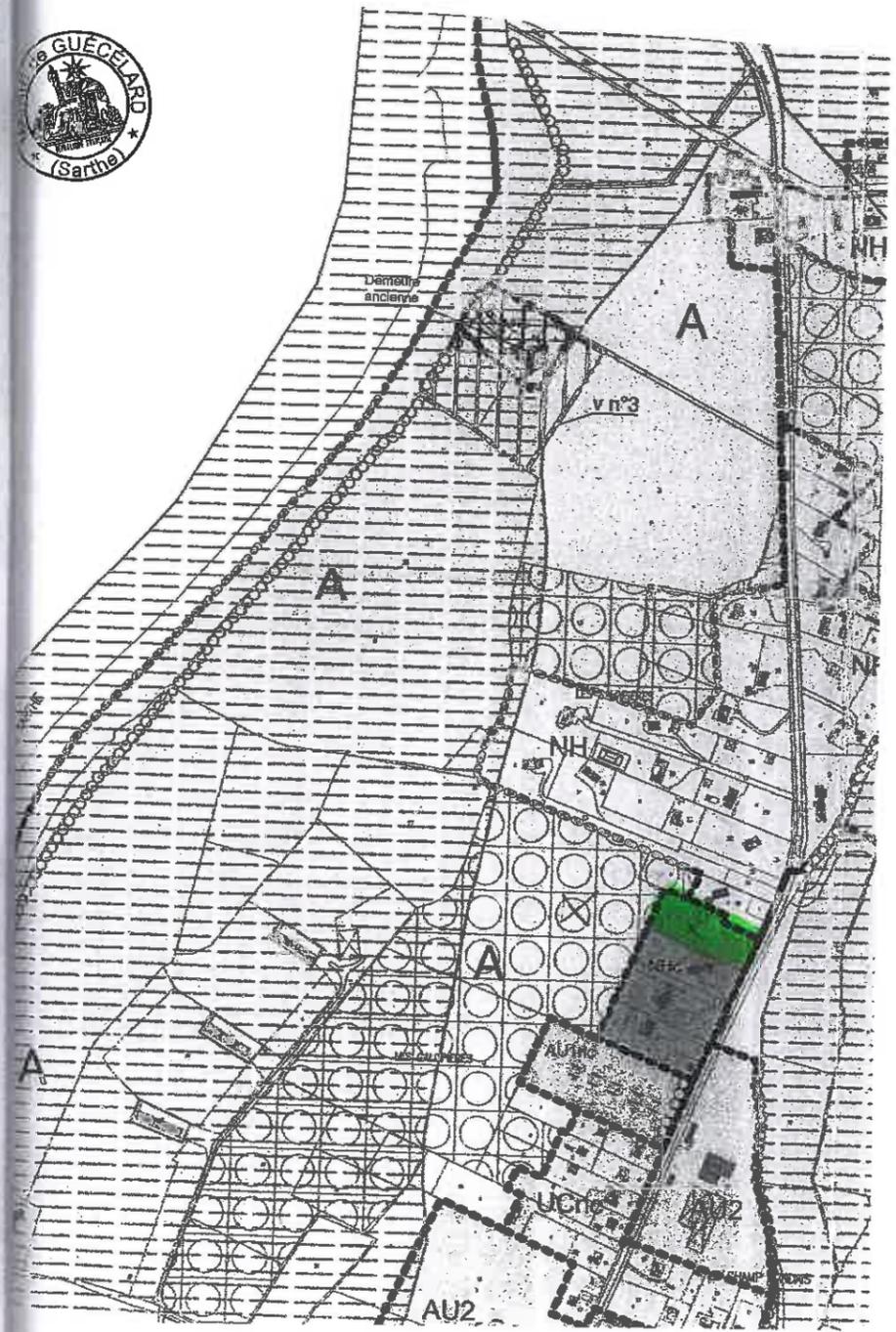
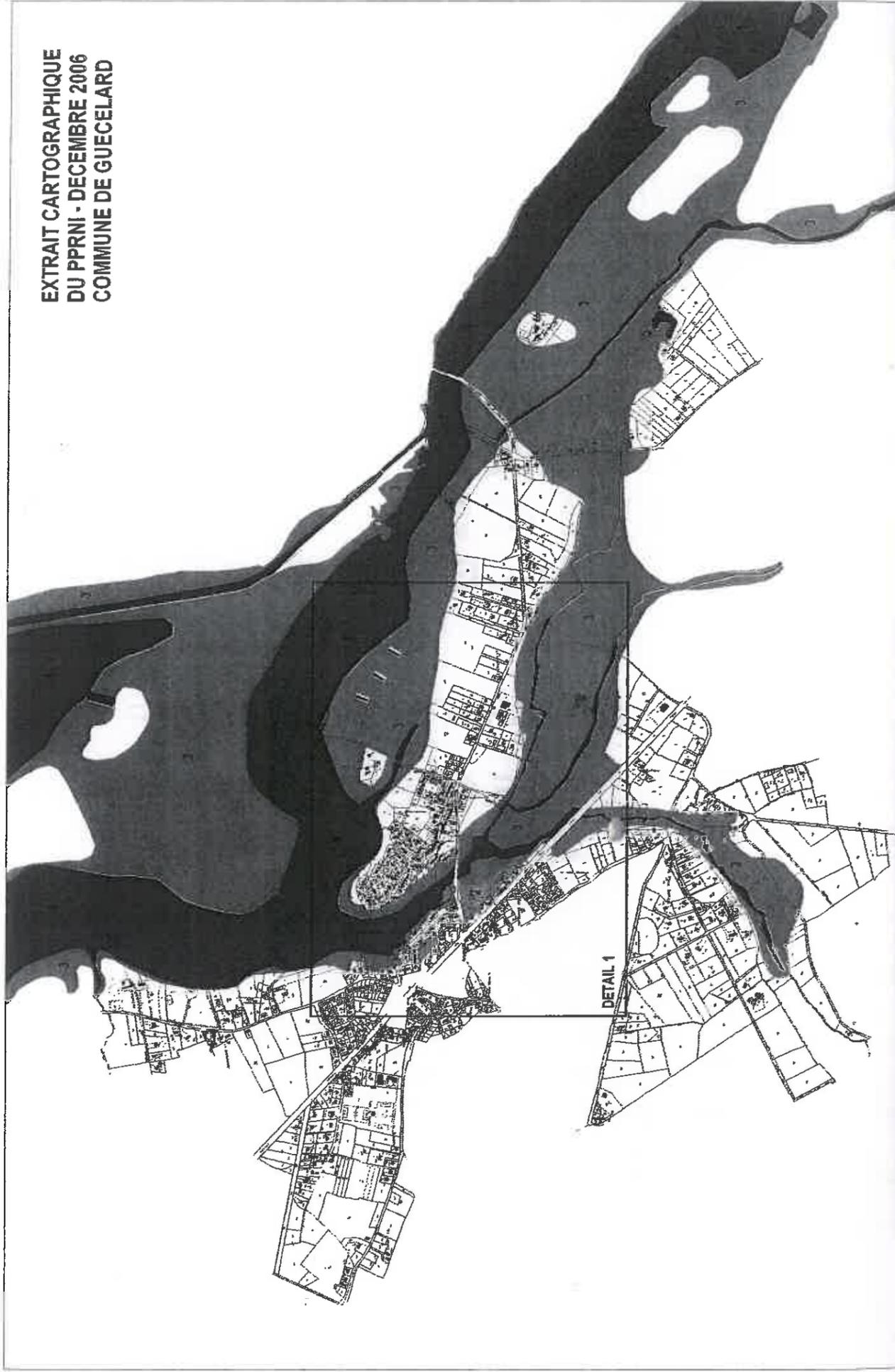


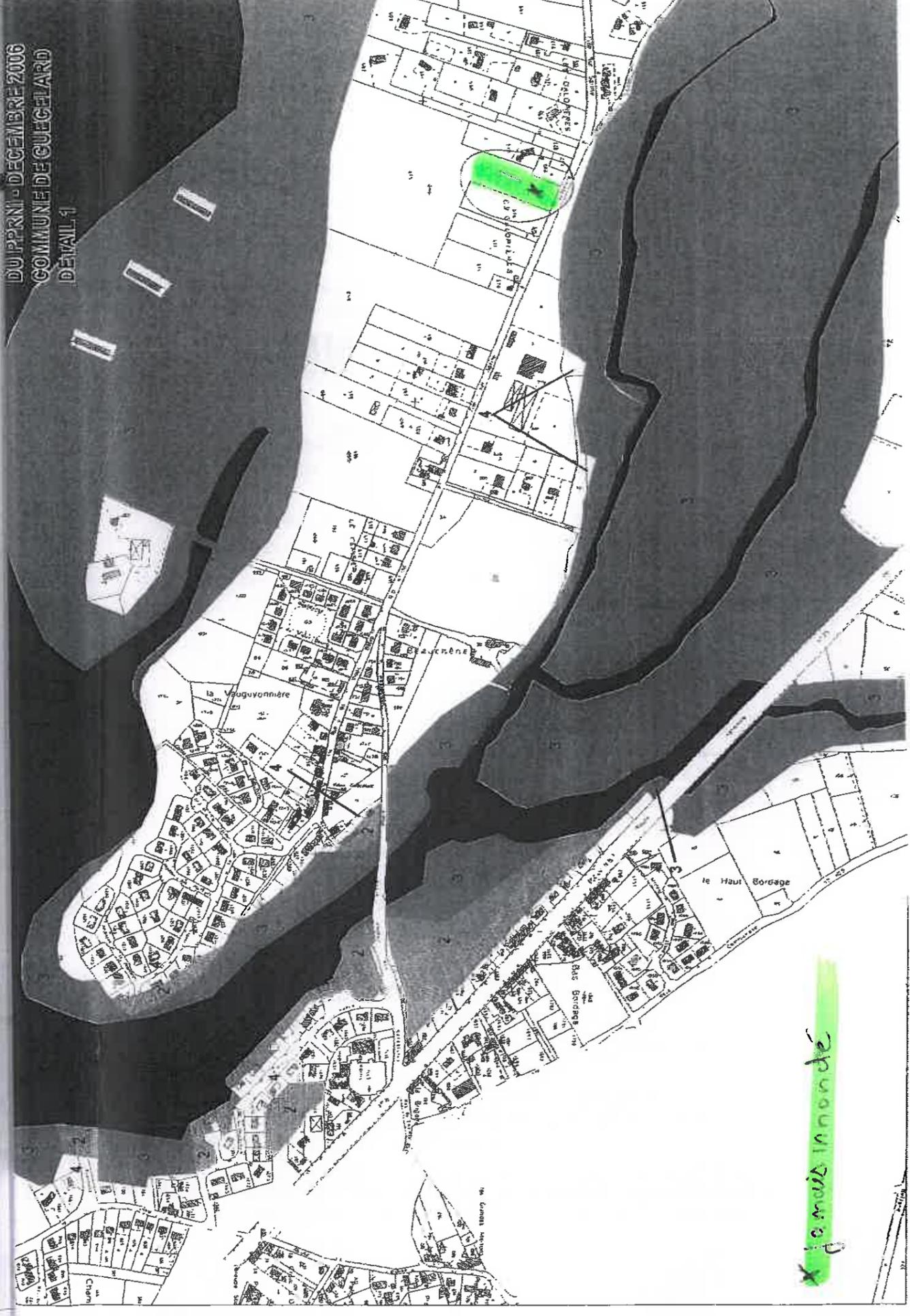
P.L.U.



EXTRAIT CARTOGRAPHIQUE
DU PPRNI - DECEMBRE 2006
COMMUNE DE GUECELARD



DU PPRNI - DECEMBRE 2006
COMMUNE DE GUECELARD
DETAIL 1



X jamais inondé

Département de LA SARTHE

Commune de GUECELARD

Adresse : Route des Galopières

PLAN DE BORNAGE

AR n°2P pour une superficie cadastrale de 38a 75ca
AR n°3P pour une superficie cadastrale de 01a 50ca
40a 25ca

M. BENOIST Eugène

Mme. HABILAL Denise

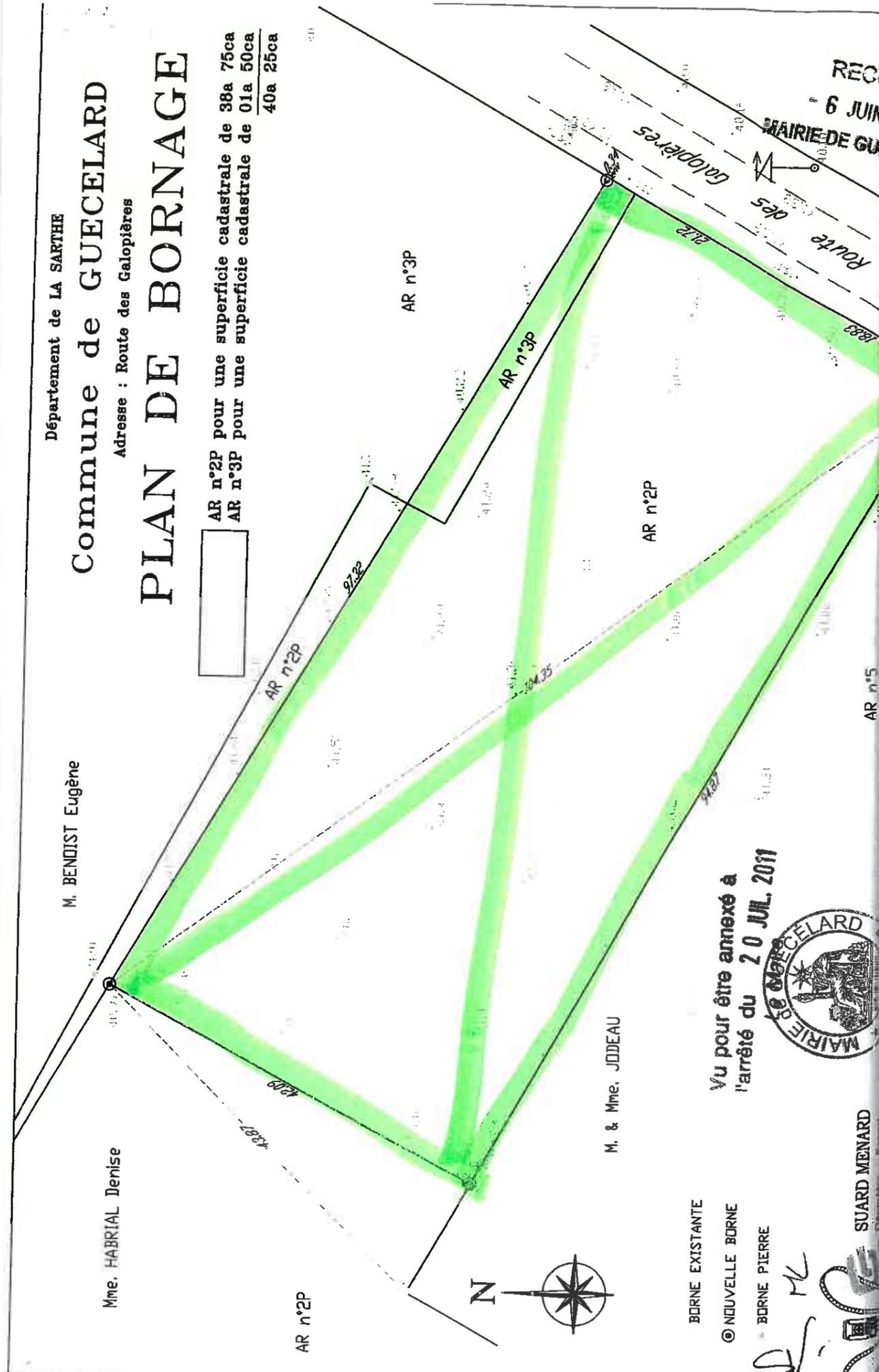
M. & Mme. JODEAU

BORNE EXISTANTE

© NOUVELLE BORNE

BORNE PIERRE

SUARD MENARD



Vu pour être annexé à l'arrêté du 20 JUL. 2011



REPUBLICQUE FRANCAISE

RECUEIL
- 6 JUIN

MAIRIE DE GUECELARD

Commune de Guécélard

dossier n° DP 072 146 11 P0023

date de dépôt : 06 juin 2011

demandeur : Cabinet SUARD-MENARD,
représenté par Mme MENARD Périne

pour : détachement d'une parcelle pour terrain
à bâtir

adresse terrain : 65 Route des Galopières, à
Guécélard (72230)

Annexé à la minute
acte reçu par le notaire
Au Mans, soussigné

08 SEP 2011

ARRÊTÉ de non-opposition à une déclaration préalable au nom de la commune de Guécélard

Le maire de Guécélard,

Vu la déclaration préalable présentée le 06 juin 2011 par Cabinet SUARD-MENARD, représenté par
Mme MENARD Périne demeurant 5 Rue Montoise, Le Mans (72000);

Vu l'objet de la déclaration :

- pour détachement d'une parcelle pour terrain à bâtir ;
- sur un terrain situé 65 Route des Galopières, à Guécélard (72230) ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme ;

ARRÊTE

Article 1

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

La déclaration préalable ne garantit pas la constructibilité d'un terrain.

Une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DACT) sera déposée
régulièrement au permis de construire.



Le

20 JUL. 2011

Le maire,

l'adjoint délégué à l'urbanisme

Yves TESSIER

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du
code général des collectivités territoriales.

81.

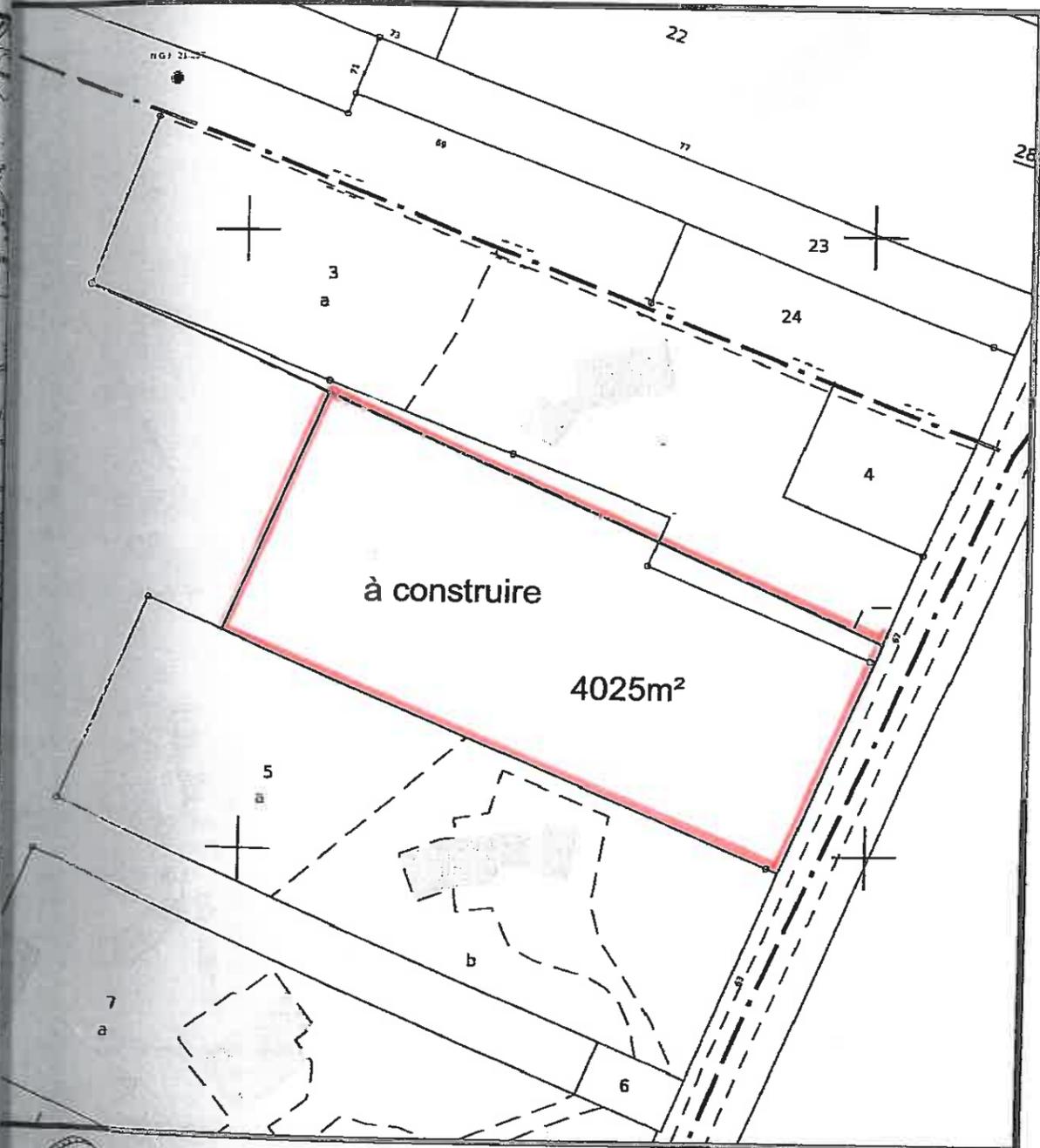
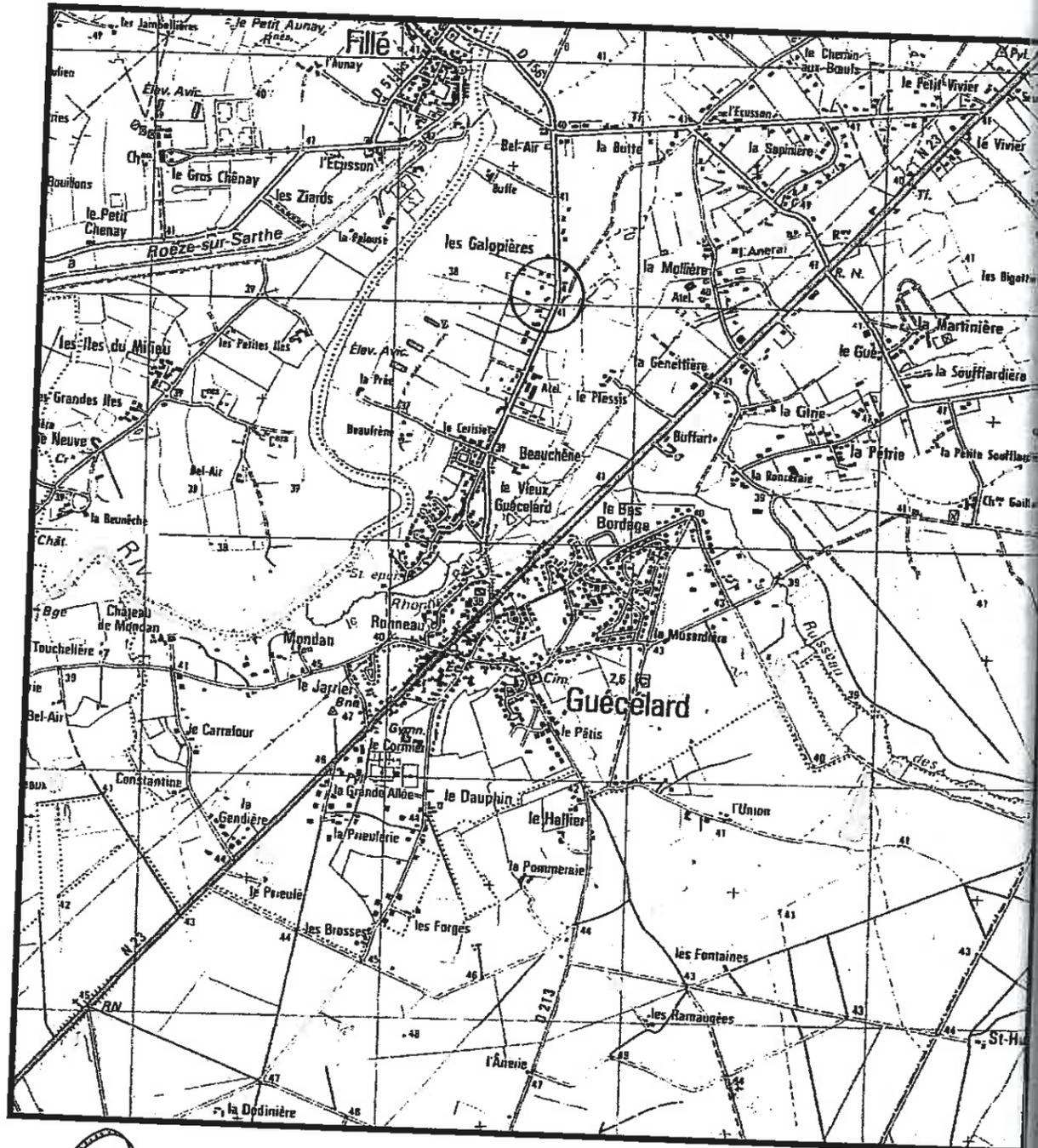
PLAN DE SITUATION

RECULÉ
- 6 JUN 2011
MAIRIE DE G

Commune de GUECELARD PLAN PARCELLAIRE

Section : AR

RECULÉ
- 6 JUN 2011
MAIRIE DE GUECÉLARD



SUARD MENARD
Géomètre - Expert

5 rue Montoise - 72 000 LE MANS
Tel : 02 43 23 04 35 - Fax : 02 43 23 20 88
E-mail : suard.menard.ge@gmail.com

SELARL MEANDR GE au capital de 3000€
RCS Le Mans 521 183 715

Vu pour être annexé à
l'arrêté du 20 JUN 2011
Le Maire,

Echelle : 1/25 000

MAIRIE de GUECELARD
(Sarthe)

SUARD MENARD
Géomètre - Expert

5 rue Montoise - 72 000 LE MANS
Tel : 02 43 23 04 35 - Fax : 02 43 23 20 88
E-mail : suard.menard.ge@gmail.com

SELARL MEANDR GE au capital de 3000€
RCS Le Mans 521 183 715

Vu pour être annexé à
l'arrêté du 20 JUN 2011

Echelle : 1/25 000

MAIRIE de GUECELARD
(Sarthe)